













Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais - décembre 2020

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels

	87 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 528 tentes et bâches saisies
	Au moins 41 arrestations lors des expulsions		Au moins 270 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 17 vélos saisis		Au moins 51 sacs et valises saisis
	Vêtements saisis au moins 9 fois		Pièces d'identité saisis au moins 4 fois ***
	Au moins 10 portables et batteries externes saisis		Au moins 215 sacs de couchage et couvertures saisis

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Ce mois-ci, 11 lieux de vie, situés à Calais et aux alentours, ont été visés par les forces de l'ordre pour ces expulsions quotidiennes. Jusqu'à 6 de ces lieux sont expulsés par un convoi de police au cours d'une seule matinée.

HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet, parallèlement à la nomination de Gérald Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur. Le 11 décembre, HRO a enregistré trois opérations de démantèlement à grande échelle et une autre le 30 décembre, pendant lesquelles les habitant.e.s ont été forcé.e.s à monter dans des bus et emmené.e.s dans des centres hors de Calais. Toutes les affaires personnelles ont été saisies: le 30 décembre, au moins 70 tentes et bâches ont été saisies.



Au moins 8 cas de violence / force excessive contre des personnes exilées ont été constatés par les observateurs.rices: des policiers ont secouré et / ou donné des coups de pied dans les tentes pour réveiller les habitant.e.s 3 fois; une personne exilée a été fouillée de manière agressive 1 fois; des personnes exilées ont été pourchassées par des policiers 2 fois. À une autre occasion, des personnes exilées ont été encerclées dans une impasse et forcées à monter dans des bus.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation



Les observateurs.rices ont été verbalisé.e.s à 14 reprises pour non-respect des règles de confinement. Ce harcèlement ciblé a rendu nos observations particulièrement difficiles à réaliser ce mois-ci

14 autres tentatives d'intimidation: les observateurs.rices ont subi des contrôles d'identité 11 fois; un.e observateur.rice a été appelé.e par son nom par des policiers sans avoir subi de contrôle d'identité 1 fois; un.e observateur.rice a été encerclé.e, poussé.e hors du périmètre et séparé.e de son collègue 1 fois. À une occasion, les observateurs.rices ont été les seuls piéton.ne.s empêchés de traverser le périmètre.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de décembre alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'allez-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

*** Y compris les documents d'identité et d'asile.